

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-3540
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13023 décrétant un emprunt de 7 998 000 \$ pour défrayer le coût complémentaire des dépenses prévues au Règlement L-12764, lequel décrète la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin et que ce règlement soit adopté à une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13023 Type de règlement : Emprunt Titre du règlement : Décrétant un emprunt de 7 998 000 \$ pour défrayer le coût complémentaire des dépenses prévues au Règlement L-12764, lequel décrète la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin Requérant : Finances Consultation publique : Non Dispo. susceptible aprob. référendaire : Oui Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Oui		

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-3540
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-05-16 CM-20230516-473 AUGMENTATION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le projet «Construction d'un poste de gendarmerie dans l'ouest de la Ville» afin que celui-ci passe de 62 810 800 \$ à 64 149 400 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-1888)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-07-07 CM-20210707-683 APPROBATION - AUGMENTATION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le projet «Construction d'un nouveau poste de gendarmerie dans l'ouest de la Ville» afin que celui-ci passe de 53 573 800 \$ à 59 530 000 \$ dont 7 637 300 \$ en 2021.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-2706)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-07-07 CM-20210707-685 ADJUDICATION - CONTRAT SP-30084</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-30084, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de construction du poste de gendarmerie de l'ouest, pour une période de 730 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Groupe Geysler inc. 51 315 642 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-2706)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-13 CM-20210413-240 ADOPTION - RÈGLEMENT L-12764</p> <p><u>Résumé</u> La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-12764 décrétant la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-762)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-3540
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En 2001, la Loi concernant l'organisation des services policiers apportait des changements majeurs à leur mode de fonctionnement, devenant un service de police de niveau 3 avec les responsabilités qui s'ensuivent. Après plus d'une décennie d'évolution, une évaluation de la structure actuelle fut réalisée par différents comités mandatés à l'interne. L'administration municipale avait l'intention de réaliser ce projet depuis 2007. En 2014, le Service de Police de Laval a élaboré un plan stratégique montrant la nécessité d'ajouter un centre de gestion intelligente de la sécurité visant à optimiser la structure du SPL par rapport aux besoins des citoyens et aux ressources disponibles pour mieux répondre à sa mission. Ceci implique le rapatriement du centre de formation, de l'urgence sociale et des postes de quartier 2, 3, 5 et 6. Le poste 1 est intégré au projet du centre de services de proximité de l'est et le poste 4 demeurerait dans sa localisation actuelle. Cette réflexion a amené le SPL à adopter la recommandation principale d'ajouter un 2e poste de gendarmerie dans l'ouest afin de faire bénéficier les citoyens des améliorations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-Renforcer l'offre de service aux citoyens; 2-Augmenter la visibilité policière; 3-Mieux répartir le temps de patrouille préventive sur le terrain; 4-Rééquilibrer les ressources sur le territoire en augmentant les ressources dans l'ouest, là où les besoins se font de plus en plus sentir; 5-Rencontrer les exigences de la Loi 82 sur la certification des centres d'appels d'urgence; 6-Obtenir une infrastructure durable pouvant desservir l'ouest de Laval. <p>En 2018, des économies d'environ 19,4M\$ sur 20 ans ont été estimées par le SPL en collaboration avec les différents services concernés, dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11,3M\$ en dépenses d'exploitation pour la relocalisation de l'urgence sociale, le centre de formation et les postes de quartier 2, 3, 5 et 6; - 8,1M\$ (5,8M\$ comme revenu potentiel pour la location des bâtiments susmentionnés et 2,3M\$ d'économies pour les frais de déplacement des policiers). <p>En collaboration avec le Service de la planification et réalisation des projets, nous avons procédé à la rédaction du projet de règlement suivant:</p> <p>Règlement numéro L-13023 décrétant un emprunt de 7 998 000\$ pour défrayer le coût complémentaire des dépenses prévues au Règlement L-12764, lequel décrète la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000\$ à cette fin.</p> <p>En mai 2023, le budget du projet adopté selon la résolution du conseil municipal CM-20230516-473 a été établi à 64 149 400\$.</p> <p>Le Règlement d'emprunt L-12764 initialement approuvé le 4 juin 2021, décrétant la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt est de 53 326 000\$. Le présent règlement L-13023 vise à obtenir un emprunt additionnel de 7 998 000\$ permettant d'assurer le financement jusqu'à la fin de la construction du poste de gendarmerie de l'ouest.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 7 998 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet 70-00013 « Construction d'un nouveau poste de gendarmerie dans l'ouest de la ville » pour lequel un montant de 64 149 400 \$ est prévu au PTI révisé (SD-2023-1888 au CM du 2023-05-16) dont 15 452 100 \$ en 2023 .</p> <p>Emprunt de 7 998 000 \$</p> <p>Service de dette: 100 % ensemble des contribuables</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Dépôt du projet de règlement;</p> <p>Avis de motion;</p> <p>Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19);</p> <p>Approbation des personnes habiles à voter;</p> <p>Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;</p> <p>Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-3540
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13023 décrétant un emprunt de 7 998 000 \$ pour défrayer le coût complémentaire des dépenses prévues au Règlement L-12764, lequel décrète la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13023 décrétant un emprunt de 7 998 000 \$ pour défrayer le coût complémentaire des dépenses prévues au Règlement L-12764, lequel décrète la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13023 décrétant un emprunt de 7 998 000 \$ pour défrayer le coût complémentaire des dépenses prévues au Règlement L-12764, lequel décrète la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin.</p>		